



Prévenir les désordres,  
améliorer la qualité  
de la construction

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

JANVIER 2017

L'AQC publie une nouvelle plaquette :

# L'ERREUR D'IMPLANTATION, UN DÉSORDRE TOUJOURS COÛTEUX !

Un dépassement de quelques dizaines de centimètres de son mur sur le terrain du voisin, un bâtiment implanté trop bas ne permettant pas l'évacuation gravitaire des eaux usées vers le réseau de ville, une construction non alignée au regard des exigences d'urbanisme, dans tous ces cas, les conséquences financières sont graves pour les responsables.

Afin de limiter ces pathologies, l'AQC vient donc de publier une nouvelle plaquette :

## *Erreurs d'implantation des bâtiments Comment les éviter ?*

À partir de constats effectués par des experts construction, des professionnels ou des assureurs, cette plaquette recense les principaux types d'erreurs observés *in situ*.

Elle propose en conséquence les bonnes pratiques à respecter dès la conception comme la vérification du bornage par un géomètre expert. Des vérifications doivent aussi se faire au début du chantier : contrôle des bornes et des repères, utilisation des derniers plans indicés, rédaction d'un PV d'implantation, etc.

Mettre en œuvre ces mesures limitera ce risque dont les conséquences peuvent s'avérer très coûteuses en cas de contentieux pour les différents acteurs.

Cette plaquette, réalisée par tous les acteurs de l'acte de construire, est téléchargeable sur le site de l'AQC : [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com).



Le fichier JPEG Haute Définition de la couverture est disponible sur notre site Internet [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com), à la rubrique « **Presse** ». Merci d'indiquer obligatoirement le crédit suivant : ©AQC.

**[Informations complémentaires - Demande de la plaquette - Demande d'interview :](#)**

Contact Presse AQC :

**Frédéric HENRY**

Tél. : 01 44 51 03 51 – E-mail : [f.henry@qualiteconstruction.com](mailto:f.henry@qualiteconstruction.com)